

## Réponse de M. Rachid Azzoug, Président National CFTC DGFIP à la lettre ouverte du 11 février 2013 des agents de la Trésorerie de Calais Municipale et Banlieue

La section locale CFTC DGFIP 62 m'a communiqué votre lettre ouverte à destination de M. le Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais. Je regrette que vous ayez considéré l'intervention auprès du directeur nécessaire. En effet, la section CFTC DGFIP 62 a montré, depuis longtemps, l'intérêt qu'elle accorde à la proximité avec les collègues de l'ensemble de la DDFIP du Pas de Calais. Par des visites pluriannuelles sur l'ensemble des sites du département, elle pense avoir montré ses capacités d'écoute et de respect, notamment à l'encontre des autres syndicats.

Pour reprendre le fond de votre lettre ouverte, et suite à notre rencontre avec les agents et les cadres de votre poste le jeudi 14 février 2013, j'ai parfaitement pris connaissance que les propos tenus dans le 3<sup>ème</sup> paragraphe de la déclaration liminaire ont pu choquer. Ils nécessitent des explications et surtout des regrets.

La démarche engagée par les représentants de CFTC DGFIP 62 à travers cette liminaire, était avant tout **humaine**. Devant la détresse d'un agent, par excès de confiance envers les propos rapportés et par manque de temps, je n'ai pas pu constater, moi-même, la réalité des faits sur place. Je note, cependant, que vous reconnaissez, à travers votre lettre ouverte, que « l'intégration est parfaitement réussie, sauf pour un collègue qui s'est senti dévalorisé, sans fondement ... ». Il était donc légitime d'intervenir pour défendre la demande de votre collègue.

Incontestablement, les propos tenus dans le 3<sup>ème</sup> paragraphe de cette liminaire n'y ont pas leur place et ne reposent sur aucun fait réel constaté. Ils sont le fruit de la passion devant une situation humaine difficile. Le seul but de cette déclaration était d'obtenir satisfaction pour un collègue en grande difficulté humaine. Certes, la démarche a été d'une très grande maladresse, mais si elle a permis d'éviter le pire pour l'un d'entre vous, elle ne peut et ne doit pas générer d'indignation.

Car, comme le disait Voltaire dans Zadig : « il vaut mieux hasarder à sauver un coupable que de condamner un innocent ».

Soyez tous assurés que la section CFTC DGFIP 62 a conscience de son erreur sur ce point et ne réitérera plus ce genre de mésaventure et demande également aux cadres et aux agents de Calais Municipale et Banlieue d'accepter ses excuses.

Je reste, avec grand plaisir, à votre écoute et votre disposition.